

## **TRM - Ecotaxe : Les transporteurs disent NON au retour d'une taxe kilométrique**



La ministre des transports, Élisabeth BORNE, vient d'annoncer devant la presse sa volonté de dégager de nouvelles ressources pour assurer le financement des infrastructures en taxant le

transport de marchandises poids lourds sur certaines routes nationales et sur certaines régions.

L'OTRE a toujours contesté le dispositif de l'écotaxe sous son format taxe kilométrique. En revanche, elle s'est montrée favorable à un financement des infrastructures routières, dès lors que cette contribution viserait tous les véhicules circulant sur le territoire français.

L'OTRE s'opposera toujours au retour d'une fiscalité construite sur la base d'une taxation au kilomètre, complexe, inéquitable, non répercutable et n'impactant pas les poids lourds étrangers, accentuant de surcroît la concurrence déloyale qu'ils pratiquent actuellement sur le marché intérieur français.

Consciente de l'importance d'assurer l'entretien et le développement des infrastructures routières en raison d'une forte dégradation du réseau, l'OTRE rappelle qu'elle défend depuis plusieurs années l'idée d'une vignette dématérialisée venant se substituer à la surtaxation de quatre centimes du gazole que supportent les transporteurs, instaurée provisoirement en 2015 en remplacement de l'écotaxe et toujours d'application en 2017. Cette vignette permettrait d'instaurer un droit d'usage sur l'ensemble du réseau non concédé applicable à tous les véhicules, dont une large partie des recettes serait à la charge des véhicules étrangers.

L'OTRE réaffirme, une fois de plus, sa volonté de voir appliquer une fiscalité simple, transparente, répercutable, équitable et dont l'euro-compatibilité a été démontrée. La vignette dématérialisée permet cette simplicité et cette équité garantissant ainsi des recettes pérennes et récurrentes.

Enfin, l'OTRE rappelle que le transport routier n'a pas vocation à assurer le financement des autres modes de transports. Si un système quel qu'il soit est instauré pour le mode routier, les recettes dédiées devront être affectées exclusivement à l'entretien et au développement du réseau routier.

**Contact presse : Jean-Marc RIVERA, secrétaire général adjoint**  
**06 30 12 37 37**  
**[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)**